Image not found or type unknown

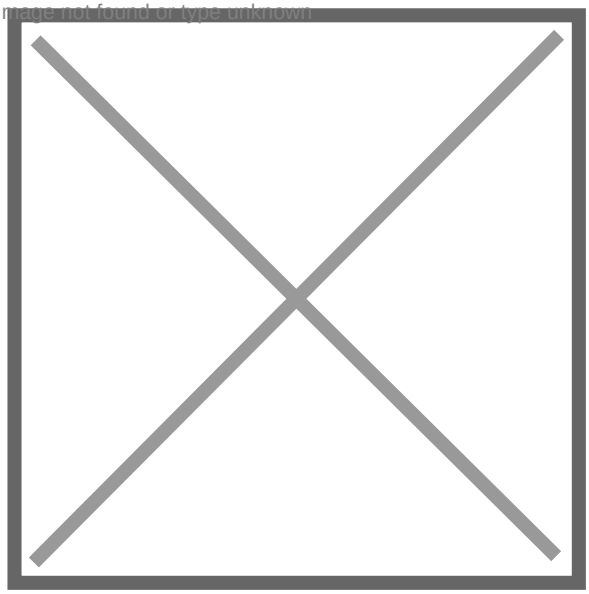

Formation bien être sur Internet

Par **EricZhao37**, le **19/07/2020** à **20:35**

Bonjour,

Je souhaite vendre des formations de qi gong sur Internet. Cependant je suis diplômé de l'université de médecine chinoise à Shanghai, mais je n'ai pas de certification de qualification professionnelle en France pour pouvoir enseigner le qi gong légalement contre rémunération.

Je souhaiterais savoir si c'est légal toutefois de donner des formations en ligne contre rémunération. Ou sinon s'il est possible de contourner cet obstable par exemple par un hébergement à l'étranger.

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **21/07/2020** à **10:37**

Bonjour,

[quote]
si c'est légal toutefois

[/quote]
Vous paraissez savoir que c'est illégal, certainbement à la limite de l'excercice illégal de médecine ou de pharmacie.

[quote]

sinon s'il est possible de contourner cet obstable par exemple par un hébergement à l'étranger.

[/quote]
Et si vous envisagiez de vous hébérger vous-même à l"tranger, par exemple au Patagonie ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés